

Conformément à la *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs* (2026, chapitre 15) sanctionnée le 12 juin 2026 et à la publication à la *Gazette officielle du Québec*,
Partie 2, Lois et règlements en date du 17 juin 2026, n° 24A

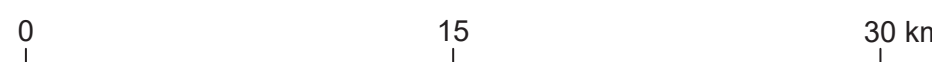
Conformément à la *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs* (2026, chapitre 15) sanctionnée le 12 juin 2026 et à la publication à la *Gazette officielle du Québec*,
Partie 2, Lois et règlements en date du 17 juin 2026, n° 24A

 Circonscriptions électorales
publiées à la Partie 2 de la
Gazette officielle du Québec du 14 janvier 2026

----- Limite d'arrondissement

Carte de base : Ministère des Ressources naturelles
et des Forêts du Québec

Les limites municipales sont celles existant le 30 novembre 2025.



Commission de la représentation
électorale du Québec

© Commission de la représentation
électorale du Québec, 2026

CHARLEVOIX-CÔTE-DE-BEAUPRÉ

CHAUVEAU

MONTMORENCY

PORTNEUF

LA PELTRIE

LOUIS-HÉBERT

CHARLEVOIX- ÎLE DE LA PÉLOUSE

MONTMORENCY

CHARLESBOURG

LA PELTRIE

CHAUVEAU

VANIER- S RIVIÈRES

JEAN-ESAGE

TASCHEREAU

LOUIS-HÉBERT

JEAN-TALON

DGE-6258-R3 (26-06)